

COMMUNE DE BEAUVOISIN (GARD)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-003 SEANCE DU MERCREDI 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, Salle Cinéma, sous la Présidence de Madame Mylène CAYZAC PRAME, Maire.

Membres afférents au Conseil Municipal : 27.

Membres en exercice : 27

Présents : 19

Absente excusée : 1

Absents non excusés : 3

Procurations : 4

Votants : 23

Date de la convocation : 11.01.2024

Date d'Affichage : 11.01.2024

Présents : (19)

Mme Mylène CAYZAC PRAME, Mme Véronique BENEZET, M. Jean-François THOMAS, Mme Rachida OUJEDDOU, M. Jérémy PEREDES, Mme Anny REDON, M. Fabio MANIACI, Mme Evelyne GALINIER, M. Jean-Luc CAYUELA, Mme Sylvie GRET, Mme Amaria HAMMOUDI, Mme Joëlle GONZALEZ, Mme Magali TAULEIGNE, Mme Nicole AUBRY, M. Christophe TICHET, M. Frédéric MESEGUER, Mme Sophie GARCIA, M. Yves MARIOTTINI, M. Ahmed BEN AISSA (arrivée à 18H45)

Absents excusés (1) :

Mme Isabelle GOULERET

Absents non excusés (3)

M. Mickaël DELATTRE

Mme Chloé HODIER

M. Kévin HURBAIN

Absents avant donné procuration (4) :

Mme Maguy BENEZET donne procuration à Mme Mylène CAYZAC PRAME

Mme Marylène BOIRON donne procuration à Mme Rachida OUJEDDOU

M. Eric TOQUAND donne procuration à M. Jean-François THOMAS

M. Yvan FUSTER donne procuration à M. Jean-Luc CAYUELA

Directeur Général des Services : M. François CAUSSE

Secrétaires de séance : Mme Rachida OUJEDDOU & Mme Valérie DURRIEU

OBJET DE LA DELIBERATION : ENQUETE PUBLIQUE : PROJET DE VELOURUTE VIARHONA, TRONCON ENTRE L'ECLUSE DE SAINT-GILLES ET LE PONT DE GALLICIAN SUR LES COMMUNES DE SAINT-GILLES, VAUVERT ET BEAUVOISIN

Madame Evelyne GALINIER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale supplétive au titre des articles L1811-1 et suivants du Code de l'Environnement pour le Projet de Véloroute ViaRhona, tronçon entre l'écluse de Saint-Gilles et le Pont de Gallician sur les Communes de Saint-Gilles, de Vauvert et de Beauvoisin.

Une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 19/12/2023 N°30-2023-12-19-00001 et par arrêté modificatif du 22/12/2023 N°30-2023-12-22-00001 sur le territoire de la Commune de Saint-Gilles du lundi 22 janvier 2024 9 H 00 (ouverture) au mercredi 21 février 2024 à 17 H 00 (clôture).

Le dossier d'enquête publique est accessible en ligne en application des articles L 123-12 et 13 du Code de l'Environnement, il est consultable sur le site des services de l'Etat dans le Gard, à l'adresse suivante :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/SAINT-GILLES-ViaRhona-troncon-entre-l-ecluse-de-St-Gilles-et-le-pont-de-Gallician>

Au terme de l'enquête publique, une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement pourra être adoptée par le Préfet du Gard.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable pour le projet de Véloroute ViaRhona, tronçon entre l'écluse de Saint-Gilles et le Pont de Gallician sur les Communes de Saint-Gilles, Vauvert et Beauvoisin.

Vote : 23 voix POUR.

*Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,
Beauvoisin, le 17 Janvier 2024*

Madame Le Maire,
Mylène CAYZAC PRAME

